



Exigences Préalables à l'entrée en formation

3 - EC de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacles défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération Française d'Equitation (FFE)

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

8 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;

Côte des obstacles : hauteur max : 0,90 m ; largeur maxi des obstacles simples : 1,05 m, dans la combinaison : 0,95 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m



Exigences Préalables à l'entrée en formation

Date :

2. EC de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacles défini

NOM, Prénom :

	Acquis	Non Acquis
Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)		
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)		
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier		
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)		
Qualité de réalisation du parcours		

Pénalités particulières :

2 chutes = non acquis

Non exécution de la totalité du parcours = non acquis

Attitude dangereuse = non acquis

AVIS



ACQUIS



NON ACQUIS

JURY :

Nom, Prénom, Qualité

Date et Signature

Commentaires et justification en cas de non acquisition :

.....
.....
.....
.....